

# Les échos de la commune n° 15

Avril à juillet 2012



BULLETIN D'INFORMATIONS  
DE CRAVANT-CHEVILLY

# LE MOT DU MAIRE

L'important est de faire court pour être lu.

Bien sûr, mais l'important est que vous sachiez ce que le Conseil propose de faire de vos contributions, de vos impôts fonciers (taxes d'habitation, sur le bâti et le non bâti), de partager une réflexion entre les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune, cette petite entreprise qui elle aussi connaît la crise, et les dépenses d'investissement, consacrées à la sauvegarde de l'ancien dont les générations doivent se partager le coût.

Ces dépenses d'investissement contribuent à la modernisation de la voirie, l'aménagement d'un parking rue de Bonnielle avec accès direct à l'Ecole Maternelle, à la suite et fin du Plan Local d'Urbanisme, à divers aménagements faisant du bâti et de son écrin naturel un ensemble attractif pour un public opposé au repli sur soi, désireux de préserver, animer, les lieux d'échanges et de création que sont les espaces associatifs.

Et maintenant, je réclame votre attention toute particulière sur les recettes de fonctionnement : on y trouve principalement vos impôts fonciers, les dotations de l'Etat et de péréquation rurale, les loyers, les revenus des propriétés de la commune.

Quant-aux recettes d'investissement, pour faire simple, elles sont la somme de l'excédent de fonctionnement (qui est le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) le montant des emprunts, les cessions éventuelles (Cabane à Goutte), les remboursements de la TVA avancée, les aides et subventions de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe.

A ce propose, j'use, voire abuse (qui s'en plaindrait en dehors de l'intéressé) de la proximité géographique, historique, du Conseiller Général, récemment encore Président de l'assemblée territoriale et toujours Député, qui présente nos demandes de subvention à l'Assemblée Permanente du Département. Il y ajoute parfois une cerise sur le gâteau, sa contribution personnelle cueillie dans la réserve parlementaire, sur cet arbre aux racines profondes et au tronc généreux.

*Le Maire*

## SOMMAIRE

<b>Le Mot du Maire .....</b>	<b>1</b>	<b>Infos pratiques .....</b>	<b>17 à 20</b>
<b>Comptes-rendus de Conseils .....</b>	<b>2 à 7</b>	<b>Les associations.....</b>	<b>21 à 24</b>
<b>Les Échos de la CCECY .....</b>	<b>7 à 10</b>	<b>Coup de gueule .....</b>	<b>24</b>
<b>Le CCAS .....</b>	<b>10</b>	<b>Coups de projecteur .....</b>	<b>24 à 25</b>
<b>Le travail des commissions .....</b>	<b>11 à 13</b>	<b>Voyage dans le temps .....</b>	<b>25</b>
<b>Infos communales .....</b>	<b>13 à 17</b>	<b>Vous avez la parole .....</b>	<b>25 à 26</b>
<b>Quoi de neuf à l'école ? .....</b>	<b>17</b>	<b>Dernières minutes .....</b>	<b>27 à 28</b>

# LE CONSEIL MUNICIPAL



## Conseil Municipal Extraits de la réunion du 27 janvier 2012

**ORDRE DU JOUR :** E.S.C.A.L.I.E.R., église : travaux du clocher, projet parc photovoltaïque sur Irancy, contrat unique d'insertion, locations logements communaux, fermages, contribution SDIS, CLSH, abattage d'un arbre, affaires diverses.

### 1° ESPACE SOCIO CULTUREL ASSOCIATIF DE LIAISON INTERGÉNÉRATIONNEL ET D'ENTRAIDE RURALE (ESCALIER)

L'Avant Projet Sommaire (APS) prévoyait une dépense 125 000 €. En raison des remarques formulées par la commission Environnement-Urbanisme, le cabinet UBIK a réévalué la dépense à 158 000 €.

Il en ressort notamment que l'agrandissement des ouvertures entre les salles d'exposition entraînerait un surcoût de **500 à 1000 € HT** alors que l'absence de réfection de la toiture au dessus de l'atelier de cuisine permettrait de réaliser une économie de l'ordre de **6 100 € HT**.

Le Maire propose que le Conseil Municipal valide l'avant-projet afin de permettre au cabinet UBIK de déposer le permis de construire et de préparer les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

### 2° EGLISE : TRAVAUX DU CLOCHER / FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation de travaux sur le clocher de l'Eglise déposé par le cabinet DECARIS, la DRAC a émis une prescription portant sur la réalisation préalable de fouilles archéologiques. Le cahier des charges a été transmis à deux opérateurs agréés L'INRAP de Dijon et le Centre d'Etudes Médiévales (CEM) d'Auxerre :

Tranche ferme : étude documentaire + intervention archéologique

Centre d'Etudes Médiévales : 33 834.20 € HT

INRAP : 45 000.00 € HT

Compte tenu des montants annoncés, il convient de consulter les entreprises sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Par ailleurs, une démarche analogue doit être entreprise à propos des travaux du clocher.

Pour mémoire, les travaux ont été estimés à 508 123 € HT :

**303 378.50 € HT** pour la tranche ferme

**204 744.50 € HT** pour la tranche conditionnelle.

### 3° PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR IRANCY

Le Maire explique qu'une réunion s'est tenue le jeudi 19 janvier à la demande de l'association « APACHE » de Chevilly, en présence des représentants de la société JUWI et du Maire d'Irancy. Lors de cet entretien, la commune a proposé à la société JUWI de profiter des travaux de raccordement du parc photovoltaïque d'Irancy au réseau électrique pour prendre en charge le renforcement et la dissimulation du réseau du hameau. Pour se prononcer, la société JUWI demande à la commune de lui fournir un chiffrage du coût de ces travaux.

En conséquence, il est nécessaire de transmettre une demande au SIERA.

### 4° RENOUVELLEMENT DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

En octobre dernier, la commune a recruté dans le cadre des contrats aidés un agent polyvalent. Sa première période de contrat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars prochain. Celui-ci peut être reconduit selon la durée qui sera fixée.

### 5° LOCATIONS LOGEMENTS COMMUNAUX

La réhabilitation du logement de l'épicerie est terminée, il sera loué à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 pour un loyer de 300 € mensuel à Mme CORTES Amparo. La caution est fixée à un mois de loyer.

#### Locations attribuées pas la commission Logement.

Le logement du cabinet médical est loué à Monsieur Lionel HENRY pour un loyer de 400 € mensuel.

La caution est fixée à un mois de loyer.

Le logement sis 4 ter rue de l'église est loué à Monsieur PINCEMIN Bertrand pour un loyer mensuel de 375 €.

La caution est fixée à un mois de loyer.

## 6° FERMAGES 2011

Les montants de fermages ci-dessous seront inscrits au budget 2012

	2010	2011
GAEC des Tuileries (Droin)	413.91 €	426.00 €
EARL de Saint Vincent (Daulne)	213.34 €	219.56 €
EARL Jacques THOMAS	81.65 €	84.06 €

## 7° CONTRIBUTION « Service Départemental d'Incendie et de Secours 2012 »

Le SDIS a décidé d'un plafonnement à 60 € par habitant (population DGF 2011) et d'une augmentation identique de 2,2 % (indice des prix à la consommation 2011) pour toutes les communes. En conséquence la contribution 2012 est fixée à 19 686.66 €

## 8° COÛT ANNUEL DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LE CLSH

Le centre de loisirs nous a transmis le coût annuel 2012 de la mise à disposition de personnels (animation / cantine), qui s'élève à 8 054.28 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif à l'article 62 878.

## 9° ABATTAGE D'UN ARBRE

La commune doit faire appel à un prestataire pour l'abattage d'un saule qui est sur le domaine public et qui empiète sur une propriété sise 6 rue du Donjon.

Deux devis ont été reçus : ONF : 942.45 € Entreprise BILLAUDET : 598 €

## 10° AFFAIRES DIVERSES

### DROITS DE PREEMPTION

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

Parcelles	Propriétaires	Acquéreurs	Adresses	superficies
AD 9 AD10	LAVOINE Daniel Jean	JABAFI Abderrahim SCI des BOUCHOTS	Bas des Bouchots	21 are(s)
AA154	Ambroise Guillaume	BRISON Vincent	4 imp. feu au Clair	2.11 are(s)
AB 26	Sci Pied à terre	GOUX Philippe	La grande gravelle	1,54 are(s)
AD36	Consorts GILSON	TOLBAN Sophian	9 route de Paris	6,76 are(s)
AD 103 AD 105	Consorts PAUTRAT	MIGAULT Daniel	Rue des Bouchots	12.20 are(s) 0.83 are(s)

### TERRAIN 8 RUE DE BONNIELLE

Le propriétaire du terrain mitoyen à celui de la commune propose de réaliser le mur de séparation entre les deux parcelles à ses frais, sous réserve que la municipalité l'autorise à créer une ouverture lui permettant d'accéder à sa parcelle. Ces dispositions doivent faire l'objet d'un acte devant notaire.



### Conseil Municipal Extraits de la réunion du 30 mars 2012

**ORDRE DU JOUR :** Vote des budgets, vote des taxes, tarifs de l'eau, attribution des subventions, opération « zéro pesticides », réfection de voiries, aménagement terrain rue de Bonnielle, acquisition d'une parcelle, affaires diverses.

### PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal,  
réuni sous la Présidence  
de Madame Marie  
THEUREL, APPROUVE et  
ARRETE à l'unanimité, les  
résultats définitifs de cet  
exercice 2011 comme  
suit :

Synthèse du compte administratif			
Année 2011	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	10 000.00		2 044.00
Dépenses	CAP	3 734.30	INT 2 243.11
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 265.70</b>	<b>-199.11</b>

Reprise 2010	D00 1	20 139.80	R00 2	3 986.11
Clôture 2010+2011	a)	26 405.50	b)	3 787.00

Résultat de clôture (a+b) = 26 405.50 + 3 787.00 = 30 192.50

## BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE - Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie THEUREL, APPROUVE et ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs de cet exercice 2011 comme suit :

Synthèse du compte administratif			
Année 2011	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	15 745.44		70 069.22
Dépenses	7 579.20		70 507.17
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 166.24</b>	<b>-437.95</b>

	D00		R00	
Reprise 2010	1	54 972.07	2	98 380.71

Clôture : 2010 + 2011	a)	63 138.31	b)	97 942.76
-----------------------	----	-----------	----	-----------

Résultat de clôture (a+b) : 63 138.31 + 97 942.76 = **161 081.07**

## BUDGET GENERAL - Compte administratif 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Marie THEUREL, APPROUVE et ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs de cet exercice 2011 comme suit :

Synthèse du compte administratif			
Année 2011	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes	306 089.87		728 615.89
Dépenses	337 110.51		571 733.62
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-31 020.64</b>	<b>156 882.27</b>

	D00		R00	
Reprise 2010	1	-119 874.05	2	321 655.98

Clôture 2011 (2010+2011)	a)	-150 894.69	b)	478 538.25
--------------------------	----	-------------	----	------------

Résultat de clôture (a+b) = 478 538.25 - 150 894.69 = **327 643.56**

## BUDGET GENERAL - Vote des taux

Le Maire rappelle que les taxes n'ont pas augmenté en 2011. La commission finances a proposé d'augmenter la taxe du bâti de 2% et du non bâti de 3% et de ne pas changer le taux de la taxe d'habitation.

Libellés	Bases 2012	Taux 2011	Taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	843 700	15.66 %	15.66 %	132 123
Taxe foncière (bâti)	579 000	28.94 %	30.94 %	179 143
Taxe foncière (non bâti)	49 000	79.60 %	82.60 %	40 474
			<b>Total attendu</b>	<b>351 740</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les taux des taxes comme indiqués ci-dessus.

### Tarifs Eau 2011 / 2012 :

Taxe de raccordement au réseau d'eau potable :	230,00 €
Changement de compteur en cas de négligence du propriétaire :	60,00 €
Fermeture de compteur à la demande du propriétaire :	30,00 €
<b>Prix du m3 d'eau :</b>	<b>1,00 €</b>
La taxe de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2011/2012 est de :	0,348 €/m <sup>3</sup>

Compteurs	Tarifs 2011/2012	Droit Fixe de Branchement	Tarifs 2011/2012
Compteur 15 mm	25,50 €	Compteur 40 mm	75,50 €
Compteur 20 mm	28,00 €	Compteur 50 mm	85,00 €
Compteur 25 mm	39,50 €	Compteur 65 mm	90,00 €
Compteur 30 mm	52,25 €	Compteur 70 mm	95,00 €
Compteur 32 mm	52,73 €		

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, ENTERINE ces tarifs et fixe le prix du mètre cube d'eau à 1.00 € (consommation inférieure ou supérieure à 100 m3)**

#### **Installation d'un émetteur-récepteur à la station de pompage / Subvention**

Il est nécessaire d'installer un ensemble émetteur-récepteur radio pour assurer la communication entre le réservoir et la station de pompage. Ce type d'opération, visant à améliorer la gestion d'adduction en eau potable, est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 25%. Le plan de financement s'établit ainsi :

Intitulé	Dépenses	Organisme financeur	Recettes
Fourniture et mise en service d'un émetteur - récepteur	3 596.66 €	CONSEIL GENERAL (25%)	899.16 €
		COMMUNE (75%)	2 697.50 €
<b>Total</b>	<b>3 596.66 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 596.66 €</b>

#### **Attribution des subventions 2012**

Associations	2011	2012
ADEPACRA	305.00 €	305.00 €
ADIL.50 (0.10 €/habitants)	82.00€	82.00 €
Amicale des aveugles	100.00 €	100.00 €
Amicale des sapeurs pompiers	305.00 €	305.00 €
Association Alzheimer	50.00 €	50.00 €
AVIATROGLO	305.00 €	305.00 €
Aventure Solidaire	200.00 €	200.00 €
CFA BTP (..... élèves en 2012 )	250.00 €	250.00 €
CFA Lanoue (..... élèves 2012 )	150.00 €	150.00 €
A 3 C	000.00 €	305.00 €
CIFA (... élèves en 2010/2011)	270.00 €	270.00 €
Club Amis de Cravant	305.00 €	305.00 €
Coop maternelle (55 élèves x 20 € )	960.00 €	1 100.00€ 1000.00 €
Coop primaire ( 55 élèves x (20 € ) Dépense exceptionnelle au 658 (cirque)	1 200.00	1 100.00 € 1000.00 €
Cravant en fêtes	7650.00	7 650.00 €
Bourses de Loisirs	2 150.00	2 000.00 €
AFM (2012)	000.00 €	200.00 €
Restaurant du cœur (2011)	200.00 €	000.00 €
Syndicat d'initiative de CRAVANT	305.00 €	305.00 €
Prévention routière	20.00 €	20.00 €
SPA	150.00 €	150.00 €
Autres subventions :	CCAS	5 000.00 €

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE le versement de la subvention à la demande des associations.**

#### **Lampadaires rue du Faubourg Saint Nicolas**

Par délibération en date du 25 novembre 2011, la commune a délégué au SIERA la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public du Faubourg Saint Nicolas et qu'elle s'est engagée à régler la somme due sur présentation du titre de paiement correspondant. Le SIERA demande toutefois à la commune de prendre une délibération complémentaire pour valider le choix des lampes de styles analogues à celles présentes dans le centre-bourg.

Par ailleurs, que les dispositifs initialement prévus seront réemployés route de Tonnerre et rue du Val du Guette.

### **Réfection des chaussées Faubourg St Nicolas et rue du Port :**

Le Maire rappelle que dans le cadre du marché passé avec FORCLUM - EIFFAGE, il est prévu la réfection du revêtement des tranchées en bicouche. La commune est en possession de différentes offres portant sur la réfection complète des chaussées :

	<b>Bicouche</b>	<b>Enrobé</b>
<b>Rue du Port</b>	6 805.00 € HT	15 032.00 € HT
<b>Rue du Fbg St Nicolas</b>	19 411.75 € HT	52 212.00 € HT

Le Maire propose de reprendre l'intégralité du revêtement de la rue du Port en enrobé cette année, de refermer la tranchée de la rue du Faubourg Saint Nicolas en bicouche comme le prévoit le marché et d'attendre que la structure se stabilise pour réaliser une réfection complète de la chaussée l'année prochaine.

### **Rue du Val du Guette**

Le coût du prolongement de la chaussée de la rue du Val du Guette pour desservir les pavillons récemment construits est estimé à 12 750 € HT.

### **Aménagement de la rue d'Arbaut – Contrat de maîtrise d'œuvre**

L'estimation sommaire réalisée par la DDT pour l'aménagement de la rue d'Arbaut est de 100 000 € HT.

### **Route de Saint Bris**

La route reliant Cravant à Saint Bris est partiellement dégradée, des travaux visant à améliorer la sécurité des automobilistes deviennent urgents.

- Tronçon 1 :	418 ml	=	11 900 € HT
- Tronçon 2 :	182 ml	=	5 100 € HT
- Tronçon 3 :	sections discontinues	=	4 600 € HT

### **Chemin du Colombier**

Les communes de Cravant et de Bazarnes supportent à parts égales les frais liés à l'entretien du Chemin du Colombier. Le projet de réfection de la chaussée est estimé à 22 000 € HT. La part communale sera de 50 % soit 11 000 € HT. Un nouveau point lumineux sera installé prochainement au niveau des derniers pavillons.

### **Chemin de la Fontaine à Chevilly**

Lors de la séance du 28 octobre dernier, le conseil avait décidé de réaliser en 2012 les travaux nécessaires du chemin de la Fontaine. Le coût est estimé à 8 900 € HT.

### **Aménagement du terrain rue de Bonnielle - Création d'une issue de secours pour le groupe scolaire**

Le Service d'Assistance Technique aux communes du Conseil Général a remis un avant-projet portant sur l'aménagement du terrain communal du 8 rue de Bonnielle, estimé à 29 000 € HT, il prévoit :

- l'agrandissement du porche d'accès au terrain,
- la création d'un parking de 6 places de stationnement classiques et d'un emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite,
- la création d'une ouverture dans le mur donnant sur la cours de l'Ecole,
- la construction d'une rampe d'accès répondant aux normes en matière d'accessibilité.

Ce projet est éligible aux subventions versées par le Conseil Général au titre du dispositif Villages de l'Yonne.

### **Acquisition d'une parcelle**

Par courrier en date du 22 février 2012, Monsieur PINELLI propose de vendre à la commune la parcelle cadastrée ZE 127 lui appartenant, d'une superficie de 7840 m<sup>2</sup>, au prix de 4 000 euros (0.51 € le m<sup>2</sup>).

Le Maire propose que la commune se porte acquéreuse de ce terrain situé sur le Plain du Cougnot.

### **Opération « zéro pesticide dans nos villes et villages »**

La Région Bourgogne, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et avec le soutien de l'Europe, lance une opération pour aider les collectivités souhaitant s'engager dans la réduction de l'usage de produits phytosanitaires en zone non agricole.

Un prestataire, retenu par le CONSEIL REGIONAL, réalisera un diagnostic des pratiques communales et établira un plan de gestion des espaces publics. Une fois cette démarche réalisée, un suivi et un accompagnement technique sera assuré pendant deux ans afin de faciliter le changement de pratique.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Sonorisation de l'Eglise**

La commune a fait installer une sonorisation par la société MEGA à l'Eglise pour un montant de 3 504.84 € TTC.

L'Evêché de Vermenton s'était engagé à participer à hauteur de 50 % de la dépense.

L'ADEPACRA par le biais de son président présent à la séance, nous informe de sa participation à hauteur d'un tiers du montant de la facture.

### Ecole numérique

Par délibération en date du 28 octobre 2011, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du CONSEIL REGIONAL à hauteur de 50% de la dépense. La Région a apporté une réponse défavorable.

### Parc photovoltaïque d'Irancy

Le SIERA a procédé à une estimation du cout de l'enfouissement des réseaux.

Eclairage public : 31 000 € HT

Téléphone : 16 000 € HT

Electricité : 106 000 € HT

Ces données ont été transmises à la société JUWI pour analyse.

### Droits de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente :

Parcelles	Propriétaires	Acquéreurs	Adresses	superficies
Ab 110	LOTTAZ Philippe	<b>LARGE Danièle</b>	Fbg St Nicolas	6,47 ares
AB 102	ROZEREUIL Jérôme		38 Fbg St Nicolas	2.25 ares
AC 37	MASSON Jacky	<b>BROT Jean Louis</b>	Route de Tonnerre	2.11 ares

### Attribution de logements communaux

La commission logement a procédé aux attributions suivantes :

#### Logement 4 ter ruelle de l'Eglise :

à Madame LE GOURRIEREC Aurore (Loyer : 450 €)

#### 15 petite ruelle de l'Eglise :

à Melle NOUVELLON et M. LE GOURRIEREC (Loyer : 550 €)

## LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes  
Entre Cure et Yonne  
[www.cure-yonne.com](http://www.cure-yonne.com)

### Extraits du Conseil Communautaire du 29 mars 2012

**ORDRE DU JOUR :** Vote des budgets et des taxes, subventions aux associations, tarifs communautaires, ressources humaines.

#### 1° Budget Général M14 CA 2011 et BP 2012

#### Résultat du compte administratif 2011 :

##### Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2 698 179,81
Recettes de fonctionnement	2 770 951,73
Report antérieur	+ 83 405,89
<b>Excédent Total fonctionnement</b>	<b>+ 156 177,81</b>

##### Investissement

Dépenses d'investissement	189 533,71
Recettes d'investissement	382 300,62
Report antérieur	- 189 819,08
<b>Excédent total investissement</b>	<b>+ 2 947,83</b>

Restes à réaliser :  
Dépenses = 27 830  
Recettes = 44 826  
Solde des Restes à réaliser : + 16 996

## 2° Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

- dans le cadre d'un transfert de compétences, aux associations reconnues d'intérêt communautaire (enveloppe de 11 154€ qui été déduite de l'attribution de compensation versée aux communes)
- dans le cadre des crédits Jeunesse et Sports au titre du Projet Educatif Local : cette année, l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 2 500€ (mais non prévu au BP car incertain)
- dans le cadre des crédits communautaires qui s'élèvent à 6 750 €
- Le passage en Office du Tourisme implique des charges supplémentaires
- Le périscolaire est intégré dans cette imputation

Subventions aux associations	Montant 2011	BP 2012
Associations jeunesse	5 400,00 €	6 750,00 €
Transfert sub assoc.com	11 154,00 €	11 154,00 €
CLSH	69 500,00 €	78 000,00 €
Périscolaire	85 100,00 €	92 000,00 €
Crèche subv	1 000,00 €	15 000,00 €
Syncicat initiative intercommunal	4 500,00 €	25 000,00 €
Reversement PEL	2 500,00 €	
Aide utilisation gymnase	2 000,00 €	2 000,00 €
Amis Ecole Musique	1 500,00 €	1 500,00 €
Voyages collègue	1 000,00 €	1 000,00 €
Junior assoc - Sorties fin années	1 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL associations</b>	<b>184 654,00 €</b>	<b>232 404 €</b>

## 3° Taux de fiscalité:

Années	Contribution foncière des entreprises	Taxe habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Total fiscalité
Taux 2011	19,98 %	10,13 %	1,11 %	5,36 %	
Taux 2012	19,98 %	10,33 %	1,13 %	5,47 %	
Produits 2012	166 334 €	690 250 €	53 143 €	19 620 €	<b>929 347 €</b>

### Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères : Elle n'augmente pas en 2012

TEOM	Bases	Taux	Produit
2011	4 441 143	12,99%	576 904 €
2012	4 508 956	12,99%	585 713 €

## 4° Tarifs communautaires

### Ecole de Musique :

Les tarifs sont les suivants :

Disciplines	Tarifs Enfants	Tarifs Adultes
Cours individuels de 30 mn (clarinette, saxo, flûte) + formation musicale d'1 h + atelier au choix	<b>238 €</b>	<b>264 €</b>
Cours collectifs formation musicale d'1 h	<b>93 €</b>	<b>116 €</b>
Cours individuels de 30 mn de piano + formation musicale d'1 h + atelier au choix	<b>251 €</b>	<b>280 €</b>
Location d'un instrument (par mois)	<b>16 €</b>	<b>16 €/mois</b>
Jardin musical de 30 mn	<b>62 €</b>	
Atelier percussions sud américaines d'1 h et formation musicale d'1 h	<b>142 €</b>	<b>178 €</b>
Atelier cuivres de 45 mn et formation musicale d'1 h	<b>124 €</b>	<b>155 €</b>

### Mise à disposition des bus communautaires :

### TARIFICATION FORFAITAIRE :

	MINI BUS		GRAND BUS	
	Assoc jeunes	Autres associations	Assoc jeunes	Autres associations
Prix au km	0,50 €	1 €	1 €	2 €
Coût chauffeur du Lundi au Vendredi (8h-18h)	8 €/heure	16 €/heure	8 €/heure	16 €/heure
Coût chauffeur du Lundi au Vendredi (après 18h)	10 €/heure	20 €/heure	10 €/heure	20 €/heure

**SUR DEVIS** : pour tout déplacement supérieur à 200kms, les devis seront établis selon les critères suivants :

- consommation au litre
- majoration de 100% sur le matériel

Facturation des heures du chauffeur selon la grille de tarification forfaitaire ci-avant.

**Vente de bacs roulants :**

◦ Bac de 120 litres :	34,15 €	◦ Bac de 660 litres :	257,64 €
◦ Bac de 240 litres :	45,12 €	◦ Bac de 750 litres :	300,02 €
◦ Bac de 360 litres :	100,16 €	◦ Bac de 1100 litres :	400,03 €

**Vente des topo-guides : 8,30 €/unité.**

**5° Budget Assainissement collectif M49 CA 2011 et BP 2012**

**Résultats du Compte Administratif M49 collectif 2011**

**Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	411 310,47
Recettes de fonctionnement	519 692,37
Report antérieur	5 645,71

Excédent Total fonctionnement	+ 114 027,56
-------------------------------	--------------

**Investissement**

Dépenses d'investissement	258 723,08
Recettes d'investissement	266 158,32
Report antérieur	- 75 168,07

Déficit total investissement	- 67 732,83
------------------------------	-------------

Restes à réaliser :                   Dépenses = 7 234  
  Recettes = 0  
  Solde des Restes à réaliser = - 7 234€

**Tarifs M49 collectif**

Assainissement collectif :

- Taxe de raccordement : 800€
- Redevance d'assainissement :     Part fixe (abonnement) : 90 €  
  Part variable (au m3): 1,10€

Contrôle assainissement collectif : 100€

**6° Budget Assainissement non collectif M49 CA 2011 et BP 2012**

**Résultat du Compte Administratif 2011 Budget M49 Assainissement non collectif :**

**Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	5 019,79
Recettes de fonctionnement	6 440,00
Report antérieur	628,33

Excédent Total fonctionnement	+ 2 048,54
-------------------------------	------------

**Tarifs M49 non collectif**

SPANC :                    Contrôle du neuf : 120€

  Contrôle de l'existant : 100€

**7° Ressources Humaines**

**Création poste Chauffeur/ripeur**

Le Président informe les membres du Conseil de sa volonté de réorganiser le service de ramassage des ordures ménagères. Dans la plupart des collectivités qui œuvrent en régie ou même au sein d'entreprises privées, la plupart des agents sont à la fois chauffeur et ripeur.

Cette réflexion est menée suite à la candidature d'un chauffeur/ripeur.

Le chauffeur en poste actuellement a été consulté et a donné un accord verbal à son aménagement de poste.

Cette évolution améliorera la mise en œuvre du service et apportera de la souplesse en cas d'absence d'un des chauffeurs.

## Recrutement saisonniers agents d'accueil touristique (CUI)

Afin de répondre aux exigences d'ouverture d'un Office de Tourisme (dimanche en haute saison) et de renouveler l'ouverture d'un second point information aux grottes d'Arcy sur les mois de juillet et d'août, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder au recrutement de deux agents saisonniers en contrat aidés pour une durée de travail de 26h rémunérés à hauteur du SMIC et remboursés à 70%.

# LE C.C.A.S.

## 1° Le repas des anciens



Comme prévu, il a eu lieu le dimanche 5 février ; 70 personnes y ont assisté et ont pu apprécier le délicieux repas préparé par Philippe Girard traiteur à Bassou et chanter et danser avec Allan et Bibi Milesi.

L'année prochaine, changement de décor ; au moment des inscriptions pour le repas de 2012, nous avons demandé aux invités s'ils souhaitaient sortir du cadre cravantais pour 2013. Une majorité a répondu favorablement.

Nous avons donc décidé qu'en 2013 nous irions en car à la COUPOLE DES ANGES.

C'est un cabaret près de Joigny qui propose un spectacle style «Lido».

**Ce sera le dimanche 3 février** : retenez donc cette date, les inscriptions se feront dès le mois de septembre si nous voulons être bien placés.

## 2° Bourse aux vêtements

Notre 8<sup>ème</sup> Bourse s'est déroulée samedi 24 et dimanche 25 mars sous un soleil radieux, et toujours le même succès au rendez-vous !

Une belle affluence surtout le samedi, où nous retrouvons de nombreux fidèles, aussi bien parmi les déposants que parmi les acheteurs venus en famille, de Cravant bien sûr, mais aussi d'Auxerre, Arcy sur Cure, Vermenton, Sainte Pallaye, Accolay, Perrigny, Venoy, Bonnard ...

L'ensemble des articles déposés sont toujours d'excellente qualité, et une grande part des produits sont neufs ou en parfait état, ce que nous ont fait remarquer des clients fidèles. De plus, les prix restent très attractifs, voire même en dessous des prix pratiqués lors des précédentes Bourses : 1, 2 ou 3 euros en moyenne, les plus grosses pièces ne dépassant pas 15 euros (poussette ou siège auto pour bébé par exemple)

les stands qui connaissent le plus de succès sont toujours : les jeux et jouets, les vêtements de bébés et d'enfants, mais aussi les vêtements d'homme.

Quelques chiffres pour illustrer les résultats de cette 8<sup>ème</sup> Bourse :

- La vente des articles a représenté 626,50 euros, un score assez voisin de celui de la Bourse de printemps de 2011.
- dont 499,50 euros pour les déposants et 127 euros qui restent acquis au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), provenant autant de la vente d'articles déposés que donnés.

Un grand merci à tous les participants, donateurs, acheteurs, ainsi que les bénévoles de la commune.

## **Prochain rendez-vous d'automne les 20 et 21 octobre 2012**

## 3° Une canicule durant l'été ?

Chaque année c'est la crainte des pouvoirs publics pour lesquels la canicule de 2003 a laissé de mauvais souvenirs.

Afin de prévenir et réduire les conséquences d'un tel événement climatique qui pourrait se reproduire, la Préfecture demande aux habitants des communes qui le souhaitent de se faire inscrire en mairie afin d'être plus particulièrement aidées si de fortes chaleurs survenaient. Un fichier existe déjà mais il doit être mis à jour.

### QUI PEUT FIGURER SUR CETTE LISTE ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant seules (provisoirement ou non) à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant seules à leur domicile
- Les adultes handicapés résidant seuls chez eux.

### QUELLES INFORMATIONS FOURNIR ?

Nom et prénom de la personne

Son adresse et numéro de téléphone

Date de naissance

Les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Pour plus de renseignements, le secrétariat de mairie est à votre disposition.

# LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

## COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-LOGEMENT

(Animateur : Jean-Pierre FRANCK)

Réunion du 3 février 2012

### 1°) **PLU : réunion de travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) suite a u x remarques formulées par les personnes publiques associées**

Le Maire rappelle que :

#### ➤ **En Secteur P1 de la ZPPAUP (centre bourg / cœur du village)**

Les transactions immobilières (locations ou achats) sont de la responsabilité des professionnels et de leur clientèle. La commune n'intervient que pour les réseaux et la voirie.

Michel BASTÉ indique que si la commune n'est pas en mesure de restaurer les biens vacants qui se dégradent, il est nécessaire d'envisager leur démolition.

Paul SEGUIN rappelle l'existence du dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui accompagne financièrement les propriétaires désirant rénover leur bien. Le Maire indique que ce programme porté par le Pays Avallonnais et la CCECY permettra d'aider 22 propriétaires sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pierre-Yves LE BOEDEC et Gérard MAISON proposent que les logements vacants, sur lesquels la commune n'a aucune maîtrise, ne soient pas pris en compte dans le mode de calcul portant sur l'accueil de nouveaux habitants. Benjamin MAUFRONT insiste sur l'importance de ce critère : si la commune n'encourage pas la réhabilitation et l'occupation de ces biens, le centre bourg se videra progressivement au détriment des terrains constructibles situés en périphérie.

Gérard MAISON fait remarquer que les dernières ventes immobilières réalisées sur la commune concernent des biens « facilement » vendables. Il propose, avec Colette LERMAN, qu'un inventaire complet de la vacance soit réalisé.

#### ➤ **En Secteur P2**

La commune n'a aucun pouvoir pour obliger les propriétaires des dents creuses à céder leur terrain.

Elle n'en a pas davantage pour inviter les acquéreurs éventuels à construire sur des parcelles ne répondant pas à leurs critères.

#### ➤ **Zonage de la ZPPAUP – CRPS 06/06/2006**

Seules les parcelles identifiées par la Commission du Patrimoine et des Sites seront susceptibles d'être proposées à la clientèle. Il est envisageable de définir différentes tranches dont les mises à disposition seront déclenchées au fur et à mesure des besoins.

Benjamin MAUFRONT rappelle qu'il est possible de réaliser un phasage :

- U : secteur constructible immédiatement
- 1AU : secteur nécessitant un renforcement des réseaux
- 2AU : secteur urbanisable à long terme, nécessitant une modification du PLU

#### ➤ **ZPPAUP**

La transformation de la ZPPAUP (ou sa suppression) en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) devra être approuvée au plus tard le 14/07/2015. Passé ce délai, le régime des abords des monuments historiques sera réactivé.

Cette législation concerne le projet du Cougnot et celui de Saint Antoine.

#### ➤ **Zonage du PLU**

➤ **Les Bouchots** : en limitant la constructibilité des parcelles à une profondeur de 30 m par rapport à la voie, il est possible de construire entre 8 et 10 pavillons.

➤ **Champagne** : Benjamin MAUFRONT rappelle que le règlement du PLU peut inclure une orientation d'aménagement. Cet outil garantit à la commune une urbanisation raisonnée en imposant de grands principes de construction aux propriétaires. La réalisation d'une voirie centrale permettrait la construction de 15 pavillons.

DEPARTEMENT DE L'YONNE COMMUNE DE : <b>CRAVANT</b>			
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urban et Paysager Révision de dossier de			
PLAN DE PROTECTION DU PAYSAGE ET DE LIMITE DE ZONES			
Echelle : 1/10000			
Etat actuel :	Déclasse	Modification	Date
Janvier 1990	A	Plan initial	05 / 05 / 04
Etat de référence :	B	Rectification de limite de zones	08 / 09 / 04
15 Mars 2008	C	Modification de limite de zone de Jougue	05 / 09 / 04
La Mairie	D	Modification secteur Tril EST	05 / 05
	E	suppression modification secteur classe JOUGUE	07 / 05
<b>R6</b>	Règle d'urbanisme Approuvée le 06/06/2006 par le Conseil Municipal de Cravant Service Urbanisme - 10 rue de la République - 89100 Cravant - Tél. 03 86 34 10 00		Signature Date

➤ **Val du Guette** : l'implantation des constructions dans le prolongement de celles existantes pourrait permettre l'accueil de 3 pavillons.

➤ **Rue du Cougnot** : Jérôme FRANCK trouve dommage de densifier l'urbanisation dans cette zone. Le Maire lui indique que les terrains sont desservis par les réseaux et qu'ils pourraient être immédiatement proposés. En outre, ce projet va dans le sens des préconisations de la DDT de densifier l'urbanisation. Henri DROIN rappelle qu'à l'origine cette zone était constructible. Gérard MAISON serait favorable à l'aménagement d'une aire de jeux à cet emplacement. En contrepartie, la zone située en face des chalets, accueillant actuellement le parcours de santé, pourrait être urbanisée. 3 pavillons pourraient être construits le long de la rue du Cougnot.

Pierre-Yves LE BOEDEC rappelle qu'une partie de la parcelle lui appartenant dans le secteur de la Bourgonnerie est constructible, ce que confirme Benjamin MAUFRONT.

Une discussion s'engage alors sur le déclassement des dents creuses et/ou sur la diminution des superficies constructibles. Le potentiel offert par les dents creuses et par l'ouverture des secteurs définis dans la ZPPAUP est de 5 ha.

## 2°) **Plain du Cougnot**

Jérôme FRANCK réalise une rapide présentation de ce que pourrait être l'aménagement du Plain du Cougnot : création de structures d'habitation temporaire (seul le gestionnaire serait un occupant permanent) générant une activité, absence de nuisances pour l'environnement : les structures seraient indépendantes au niveau énergétique et invisibles du bourg, l'objectif est de permettre à une clientèle intéressée par la biodiversité de découvrir ou de redécouvrir la nature, projet évolutif pouvant servir de tremplin à la création d'une véritable éco-quartier.

Renée LATERRERE demande des précisions sur la notion de « hameau » et rappelle que les services de la DDT n'y sont pas favorables. Jérôme FRANCK précise que l'appellation « hameau » permet simplement de mieux se représenter le projet ; en tout état de cause, il s'agit de créer des structures précaires.

Paul SEGUIN aimerait connaître les éventuelles retombées pour la commune d'un tel projet et interroge Benjamin MAUFRONT sur l'existence d'autres hameaux de ce type. Ce dernier précise n'avoir jamais travaillé sur un projet analogue et rappelle les craintes émises par Monsieur LETOURNEAU lors de la dernière séance.

Pierre-Yves LE BOEDEC note que ce projet a l'avantage d'être innovant et qu'il ne nécessite pas de gros investissements.

Colette LERMAN insiste sur la vocation éducative de ce projet et souhaite obtenir un plan de financement.

Michèle BARY interroge Jérôme FRANCK sur le type de clientèle visée. Celui-ci indique que la proximité de Paris pourrait permettre une fréquentation des « urbains » voulant se ressourcer.

Renée LATERRERE souhaite savoir qui sera porteur du projet : une structure devra être créée et intégrera les financeurs, des éventuels mécènes et la commune pour la mise à disposition des terrains. Le Maire explique que les parcelles pourraient être vendues ou louées par baux de 99 ans.

Gérard MAISON insiste sur l'aspect sécuritaire : les aménagements prévus devront permettre à des véhicules de secours d'intervenir dans les plus brefs délais.

Paul SEGUIN indique qu'il sera nécessaire de rédiger un cahier des charges fixant les domaines de compétence des différents intervenants.

La commission « Environnement - Urbanisme » émet un avis favorable au projet de création d'un éco hameau sur le Plain du Cougnot.

### **COMMISSION EVENEMENTS - COMMUNICATION** (Animateur : Marie THEUREL)

La fête patronale approche. Elle aura lieu les 7 et 8 juillet et la commission travaille activement depuis déjà plusieurs mois pour vous préparer un programme de qualité. Il ne devrait d'ailleurs pas beaucoup varier maintenant car la plupart des contrats sont signés. En voici donc la primeur :

- **le samedi 7 juillet**
  - ° à partir de 17 h 30, visite guidée humoristique du village animée par Corinne Rougegrez, guide de pays et la troupe de théâtre « Les Points de Suspension ».
  - ° à partir de 18 h 30, l'ensemble des animations se déroulera sur le terrain d'évolution à côté de la Salle Polyvalente
    - Apéritif et repas en musique animé par le groupe « Les années 60 »
    - Initiation aux danses celtiques avec le groupe ARMAEZ
    - Concert de musique celtique par le groupe MALTAVERNE
    - Feu d'artifices



- **le dimanche 8 juillet**
  - à 11 h 45 apéritif offert par la municipalité
  - de 13 h à 15 h repas animé par Patrick Gavand et sa chanteuse
  - 15 h 30 4ème challenge des OFNI
  - 16 h 30 jeux sur l'eau

En plus, durant tout l'après-midi seront installés des jeux gonflables pour les enfants, les jeux surdimensionnés de la ludothèque. Un caricaturiste pourra, gratuitement, croquer votre portrait et une mime-automate nous fera rire de ses espiègleries.

**Nous vous attendons nombreux bien entendu !**



## INFOS COMMUNALES

### ETAT CIVIL

#### **BONJOUR LES BÉBÉS ...**

- le 28 février : *Ovalid LAMRABAT*  
7 promenade St Jean
- le 4 mars : *Capucine DEMARET COURCIER*  
36 rue de Jouigny

#### **ILS SE SONT DIT « OUI » ...**

- le 10 mars :  
*Abdeloihad JABAFLI et Hanan MARZAQ*  
Ferme de Pérignon

#### **IL NOUS ONT QUITTES ...**

- le 2 février  
*Suzanne LEFEVRE,*  
11 rue du Port, 88 ans
- le 10 février  
*Geneviève CHRISTOPHE COLOMB*  
87 ans
- le 16 mars  
*Pierre CEREZA*  
6 rue de Monteloup, 64 ans

### CRAVANT PRATIQUE



#### **Pour contacter la Mairie**

☎ : 03 86 42 23 34

☎ : 03 86 42 29 67

@ : [mairie-cravant@wanadoo.fr](mailto:mairie-cravant@wanadoo.fr)

[www.cravant-yonne.fr](http://www.cravant-yonne.fr)

#### **Horaires d'ouverture au public**

- Lundi, mercredi et jeudi de 14 h 00 à 18 h 00

#### **Pour contacter la bibliothèque**

☎ : 03 86 42 54 20

@ : [bfse.cravant@wanadoo.fr](mailto:bfse.cravant@wanadoo.fr)

[www.fse-cravant.org](http://www.fse-cravant.org)

#### **Horaires d'ouverture au public**

lundi de 16 h 30 à 18 h 00  
mardi et mercredi de 14 h 00 à 18 h 30  
vendredi de 14 h 00 à 18 h 00  
samedi de 10 h 00 à 12 h 00



Trois salles municipales sont à disposition du public, la salle polyvalente, la salle du Gué d'Arbaut à Cravant et la salle de Cheully. En voici les tarifs de réservation.



• **SALLE POLYVALENTE**

Possibilité de louer la salle entière (120 personnes), la demi salle (50 personnes) et la salle annexe. Cuisine et parking attenant.

**Tarifs du 1<sup>er</sup> mai au 14 octobre**

	Tarifs / Cravantais		Tarifs / Extérieurs		Forfait ménage
	1 jour semaine	Week end	1 jour semaine	Week end	
<b>Caution : 50 €</b>					
Salle entière	125 €	190 €	165 €	250 €	50 €
Demi salle	90 €	135 €	115 €	175 €	30 €
Salle annexe	35 €	55 €	35 €	55 €	20 €

**Tarifs du 15 octobre au 30 avril**

	Tarifs / Cravantais		Tarifs / Extérieurs		Forfait ménage
	1 jour semaine	Week end	1 jour semaine	Week end	
<b>Caution : 50 €</b>					
Salle entière	150 €	228 €	200 €	300 €	50 €
Demi salle	108 €	162 €	140 €	210 €	30 €
Salle annexe	42 €	66 €	42 €	66 €	20 €

• **SALLE DU GUÉ D'ARBAUT**

Capacité : 80 personnes, pas de cuisine.

**Attention, la salle ne peut être utilisée que jusqu'à 21 heures.**



Caution : 46 €	Tarifs Cravantais	Tarifs Extérieurs
1 <sup>er</sup> mai au 14 octobre	60 €	80 €
15 octobre au 30 avril	72 €	96 €

• **SALLE DE CHEULLY**

Capacité : 50 personnes, cuisine.

**Tarif Cravantais :** 60 euros

**Tarif « extérieurs » :** 80 euros

**Caution :** 46 euros



**CIMETIERE**

Concession 50 ans	230 €
Concession 30 ans	150 €
Droit de superposition (la place)	30 €
Columbarium (50 ans)	550 €

**ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE**

Accueil périscolaire et cantine

Les inscriptions pour la cantine se font au Centre aéré intercommunal

**LES FILOUS FUTES, rue des Fossés  
(tél : 03 86 42 36 72)**

- pour les repas du lundi et mardi, **inscriptions avant le jeudi 13 h**
- pour les repas du jeudi et vendredi, **inscriptions avant le lundi 13 h**

Nouveaux Tarifs 2012 en euros 	QF Inférieur à 650 €	QF Entre 651€ et 1000 €	QF Entre 1001 à 1300 €	QF Entre 1301 à 1600 €	QF Au delà de 1601 €
Accueil matin	1.57€	1.58€	1.67 €	1.80€	2.02 €
Accueil soir	2.06 €	2.08€	2.20€	2.37 €	2.65€
Baby gym	61.81 €	62.42 €	66.10 €	70.99 €	79.56 €



# Les filous futés



## Mercredis et vacances

\*Le Forfait semaine devra être réservé à l'avance, aucune modification ne pourra être faite en cours de semaine

Nouveaux Tarifs 2012 CLSH en euros 	QF Inférieur à 650 €	QF Entre 651€ et 1000 €	QF Entre 1001 à 1300 €	QF Entre 1301 à 1600 €	QF Au delà de 1601 €	Personnes bénéficiaires des bons vacances de la caf QF <650 € Tarif unique vacances et mercredis
Forfait journée Repas (9h à 17h)	8.34€	8.37€	8.86 €	9.53€	10.68€	2.67 €
Journée sans repas	4.80 €	4.85 €	5.13 €	5.52€	6.18€	2.30 €
Demi-journées	2.93€	2.96€	3.11 €	3.36€	3.76 €	1.61 €
Forfait semaine * Du lundi au vendredi De 7h30 à 18h30	41.70 €	41.85€	44.30 €	47.65 €	53.40 €	13.35€
Accueil Matin (à partir de 7h30)	0.95€	0.95€	0.95€	0.95€	0.95€	0.95€
Accueil Soir (jusqu'à 18h30)	0.95 €	0.95€	0.95€	0.95€	0.95€	0.95€

Pour les repas, l'inscription de votre enfant doit nous parvenir au minimum 2 jours (ouvrés) avant.  
Tarifs repas : 3.39€

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE CURE ET YONNE

25 rue du Général de Gaulle 89270 VERMENTON  
03 86 81 66 56 [www.cure-yonne.com](http://www.cure-yonne.com)

## HORAIRE D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

DÉCHETTERIE DE VERMENTON	
HORAIRE D'ÉTÉ (1 <sup>er</sup> avril – 30 septembre)	HORAIRE D'HIVER (1 <sup>er</sup> octobre-31 mars)
Lundi : 14 h à 18 h Jeudi : 9 h – 12 h Vendredi : 9 h – 12 h      14 h – 18 h Samedi : 9 h – 12 h      14 h – 18 h	Lundi : 14 h – 17 h Jeudi : 9 h – 12 h Vendredi : 9 h – 12 h      14 h – 17 h Samedi : 14 h – 17 h

DECHETTERIE DE MAILLY LA VILLE	
HORAIRE D'ÉTÉ (1 <sup>er</sup> avril – 30 septembre)	HORAIRE D'HIVER (1 <sup>er</sup> octobre-31 mars)
Mercredi : 9 h – 12 h      14 h – 18 h Samedi : 9 h – 12 h      14 h – 18 h	Mercredi : 9 h – 12 h      14 h – 17 h Samedi : 9 h – 12 h

## MARCHÉ DE VERMENTON EN CAR (St Marc Transport)

Départ de Cravant      9 h 10      Retour à Cravant      12 h 45      Coût : 2 €

## AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire est un document qui permet à un mineur de voyager dans un pays de l'Union européenne sans être accompagné de l'un de ses parents (ou d'une personne titulaire de l'autorité parentale).

Cette autorisation ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité.

### Dans quels cas peut-on l'obtenir ?

L'autorisation de sortie de territoire s'adresse à tout mineur de nationalité française qui remplit les conditions suivantes :

- L'enfant voyage sans l'un de ses parents.
- Il possède une carte nationale d'identité en cours de validité.
- Il ne possède pas de passeport.

### Destination concernée

L'autorisation de sortie de territoire permet à l'enfant de se rendre :

- soit dans un pays de l'Union européenne,
- soit dans un département d'outre-mer (DOM).

Si l'enfant reste en France métropolitaine (y compris la Corse), l'autorisation de sortie de territoire n'est pas exigée.

Par ailleurs, si l'enfant voyage en dehors de l'Europe, il doit obligatoirement posséder un passeport.



### Où faire la demande ?

La demande doit être faite à la mairie où il convient de présenter les documents suivants :

- une pièce d'identité du parent,
- la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur français,
- le livret de famille tenu à jour ou l'acte de naissance de l'enfant (qui doit mentionner, pour les parents non mariés la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de 1 an).
- un justificatif de domicile récent (liste non exhaustive : quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...).
- éventuellement, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale ou la délibération du conseil de famille désignant le tuteur.

---

## CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

---



### Comment obtenir la carte gratuite de transport scolaire ?

Le Conseil Général prend en charge le coût du transport d'un aller-retour quotidien des élèves externes et demi-pensionnaires de l'enseignement primaire et secondaire public (ou privé sous contrat) sous condition d'une distance maximum domicile/établissement ou point d'arrêt de 3km et d'un effectif d'au moins trois élèves par point d'arrêt.

### Plusieurs situations possibles

Pour bénéficier des services de transport gratuit organisés par le département de l'Yonne, chaque élève doit obligatoirement être en possession d'une carte de transport.

*S'il débute sa scolarité, change d'établissement, redouble une classe de CM2, 3ème ou terminale, ou modifie son cursus scolaire (ex. Bac pro après un BEP), une demande d'inscription doit être remplie.*

Le document est disponible, jusqu'à la fermeture des classes, auprès de l'établissement scolaire qui accueillera l'élève à la rentrée scolaire ainsi qu'au secrétariat de Mairie à partir du mois de juin.

Après avoir complété cette demande, la famille doit la faire viser par l'établissement scolaire et la transmettre à la mairie du domicile.

*S'il poursuit sa scolarité dans le même établissement l'année suivante, qu'il emprunte déjà un service de transport scolaire et que sa situation en dehors du passage en classe supérieure n'a pas changé : aucune demande n'est à renseigner. Sa prise en charge sera automatiquement reconduite pour l'année scolaire suivante.*

---

## INSCRIPTIONS POUR LA « BOURSE DE LOISIRS » DU MOIS DE JUILLET

---



Comme chaque année au mois de juillet, la Mairie organise une « **bourse de loisirs** » pour les jeunes Cravantais. Le principe est le suivant : la municipalité fait réaliser par les jeunes des travaux d'entretien délaissés pendant l'année par les services techniques par manque de temps : nettoyage du ru, peinture, débroussaillage, les travaux sont suffisamment variés pour éviter l'ennui . En fin de semaine, une attestation est remise aux participants avec bien sûr un peu d'argent de poche (5,50 € par heure de travail).

Si vous voulez vous inscrire, nous vous rappelons les modalités :

- **les périodes**
  - 1<sup>ère</sup> semaine du 9 au 13 juillet
  - 2<sup>ème</sup> semaine du 16 au 20 juillet
  - 3<sup>ème</sup> semaine du 23 au 27 juillet
- **les horaires** lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h

- **Inscriptions** au secrétariat de mairie, demandes prises en compte en fonction de l'ordre d'inscription.

En principe on ne peut s'inscrire que pour une seule semaine (sauf s'il y a peu de demandes) le nombre étant limité à 6 par semaine.

- **Conditions** être âgé de 14 ans obligatoirement au début de la période, ne pas avoir plus de 18 ans

Le jeune qui ne respectera pas les consignes de travail données par M. IMBAUT, coordinateur du projet peut à tout moment être mis à pied.

## QUOI DE NEUF A L'ECOLE ?

### LE CARNAVAL

Il s'est déroulé le 11 février a rencontré un vif succès. Merci à tous les participants.

### PROJET CIRQUE

Durant la semaine du 4 au 8 juin, un chapiteau sera installé sur le stade de Cravant. Pendant cette semaine, les élèves des écoles maternelle et élémentaire s'initieront aux arts du cirque.

Un spectacle est prévu le vendredi 8 juin.

### KERMESSE DES ECOLES

Elle aura lieu le samedi 30 juin à partir de 15 heures dans la cour des écoles.



### INSCRIPTION DES ELEVES EN MATERNELLE

L'inscription concerne les enfants nés en 2007 - 2008 et 2009 n'ayant jamais fréquenté l'école ou venant d'une autre école (dans ce cas, fournir un certificat de radiation de l'école précédente).

Elles auront lieu :

- mercredi 9 mai de 9 h à 12 h,
- Vendredi 11 mai de 17 h à 19 h,
- Lundi 21 mai de 17 h à 19 h,
- Mercredi 23 mai de 9 h à 12 h,
- Jeudi 24 mai de 17 h à 19h.



Pièces à fournir pour l'inscription :

1. Carnet de vaccinations
2. Livret de famille
3. Pièces justificatives en cas de divorce, séparation
4. 2 photos (pas forcément des photos d'identité)
5. Justificatif de domicile (EDF, Télécom ...)
6. Dérogation de secteur scolaire délivrée par la mairie du domicile (pour les enfants extérieurs à Cravant, Irancy et Vincelottes).

## INFOS PRATIQUES

### CONTRÔLE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Derniers contrôles effectués à Cravant le mardi 20 mars à 8 h 30 :

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Odeur	0	2 à 12

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Turbidité	0,20	2
pH	7,95	> à 6,5 et < à 9
Chlore libre	0,06 mg/l	250
Minéralisation	451	< à 1 100
Ammonium	<0,050 mg/l	0,10
Nitrates	48 mg/l	50
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1	0
Entérocoques	< à 1	0
Eschérichia coli	< à 1	0

Conclusion sanitaire : **Eau d'alimentation CONFORME aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres.**

## LE VOTE PAR PROCURATION

Vous prévoyez être absent pour les prochaines échéances électorales : 6 mai (2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles) 10 et 17 juin (élections législatives), pensez au vote par procuration.

### La procuration en quelques points :

C'est pour un électeur absent ou empêché, la possibilité de choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

- l'électeur qui choisit est le mandant.
- l'électeur qui vote à sa place est le mandataire.

Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune.

### Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours).

### Où faire établir sa procuration ?

Vous devez vous présenter en personne afin de remplir le formulaire dans l'un des services suivants :

- Commissariat de police
- Brigade de gendarmerie
- Tribunal d'instance

### Qui peut voter par procuration ?

Toute personne ne pouvant se déplacer ou être présente le jour du vote.

Une simple attestation sur l'honneur suffit pour attester de

- vos vacances
- Vos obligations professionnelles vous empêchant de vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin
- état de santé ou assistance à une personne malade ou infirme.

### Les démarches à accomplir :

Vous devez vous munir de votre pièce d'identité ainsi que des nom, prénom, date de naissance et adresse de la personne à qui vous donnez procuration.

Attention, le vote par procuration doit être enregistré par les mairies au plus tard la veille du scrutin.



## OPERATION « ZERO PESTICIDE »

Comme vous avez pu le lire dans le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars dernier, la commune, sollicitée par le Conseil régional de Bourgogne, a souhaité répondre favorablement à l'« Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » qui lui a été proposé.

### LES RAISONS

Pesticide est un terme d'origine anglo-saxonne provenant du mot anglais "pest" qui signifie "ravageur", "espèce nuisible". Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les animaux nuisibles, les herbes adventives, etc

Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes, des champignons. Mais dans les professions agricoles, ces substances sont plutôt appelées " produits phytosanitaires "...

Bien que ces produits soient des polluants, nous en répandons près de 80 000 tonnes chaque année en France, soit plus d'un kilogramme par habitant et par an !

Nous détenons ainsi la troisième place mondiale des pays les plus gros utilisateurs de pesticides, avec pour conséquences une contamination globale de notre environnement et une atteinte insidieuse à notre santé et à notre patrimoine naturel.

### **LES PESTICIDES SONT PARTOUT**

Qui pourrait croire que les 80 000 tonnes de pesticides déversées chaque année en France disparaissent juste après utilisation ? Au gré des vents, des pluies, du ruissellement ou des infiltrations, ces substances finissent par se répandre dans l'ensemble des compartiments de notre environnement.

Après quelques semaines, quelques mois ou quelques années, les pesticides se dégradent en nouveaux produits, pas toujours connus, parfois plus polluants et plus stables que la substance active initiale.

Pendant l'épandage, suivant les conditions météorologiques et les modes d'applications, de 25 % à 90 % des pesticides ne se déposent pas sur les aires traitées : ils sont directement diffusés dans l'atmosphère. Les pesticides épandus peuvent également s'évaporer et se retrouver eux-aussi dans l'air.



Emportés par le ruissellement des eaux de pluie, ou retombant avec celles-ci, les pesticides rejoignent les cours d'eau, les nappes phréatiques et les captages d'eau potable.

- La quasi-totalité des cours d'eau français sont contaminés : les pesticides sont notés dans 96 % d'entre eux
- Nos rivières transportent de véritables cocktails chimiques : 229 pesticides différents ont été détectés dans les eaux de surface
- 61 % des eaux souterraines contiennent des résidus de pesticides
- Plusieurs dizaines de captages d'eau potable sont abandonnés chaque année en France à cause des pesticides.
- Même des eaux embouteillées très réputées peuvent contenir des traces de pesticides

### **LES SOLUTIONS**

Cependant, il existe des techniques alternatives de traitement et préventives de gestion des espaces qui permettent de réduire l'usage des pesticides. Dans cet esprit, le Conseil régional de Bourgogne a lancé cet appel à candidatures en partenariat avec les agences de l'eau (Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse) et l'Union européenne, dans le cadre de l'opération «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages».

Son objectif : réduire au maximum, voire supprimer l'usage des pesticides par les services techniques des collectivités sur les voiries, dans les parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport, serres...

### **ET LES MAUVAISES HERBES ?**

La Région mettra à disposition des mairies un kit de communication à destination des administrés pour faire comprendre et valoriser la démarche de la commune. Il s'agit notamment d'augmenter l'acceptation des herbes spontanées qui auront inévitablement une plus grande place dans la commune.

Les services techniques ont la capacité de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour ne plus utiliser de pesticides : aménagements appropriés, désherbage mécanique et thermique, etc. Cependant, ces alternatives demandent plus de temps et sont plus coûteuses que le simple épandage de pesticides.

Alors, à moins de multiplier les effectifs des services techniques ou à moins de faire participer les habitants eux-mêmes au désherbage du village, il faudra nécessairement être plus tolérant envers les herbes spontanées pour parvenir à ne plus utiliser de pesticides.

Alors que les herbes adventices, dont la "sauté" est purement subjective, sont inoffensives pour l'homme, les pesticides constituent en revanche une menace pour la santé publique et l'environnement. **Mieux vaut donc tolérer des herbes folles que polluer avec des pesticides ...**

---

## **ACCUEILLIR DES JEUNES ETRANGERS EN SEJOUR LINGUISTIQUE**

---

C'est la demande du CEI (Centre d'Echanges Internationaux). Voici leur courrier :

**Monsieur Jez L'ENFANT**, Responsable local CEI  
**18 rue des Trembles - 45630 Beaulieu sur Loire**  
**Tel : 06 11 41 55 10 - [Lenfant.jez@hotmail.fr](mailto:Lenfant.jez@hotmail.fr)**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous solliciter pour l'insertion d'une annonce dans le bulletin municipal.

Nous sommes une association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises.

Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

Je vous joins un communiqué à cet effet.

Persuadé de votre intérêt pour l'accueil de ces jeunes dans le département de l'YONNE, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Jez L'ENFANT

CEI-Centre Echanges Internationaux

Anne Laure LE PROVOST  
CEI-Centre Echanges Internationaux  
11-13, Rue Nicolas BOUVIER  
35400 SAINT-MALO  
Tél. : +33 (0)2 99 20 06 14  
Fax : +33 (0)2 23 18 39 55 - Web :  
[www.cei4vents.com](http://www.cei4vents.com)



## Jeunes lycéens étrangers Cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Angelika, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2012 pour un semestre. Elle fait partie d'un club de théâtre, aime beaucoup la lecture et cuisiner. Elle aime énormément les animaux ! Mariana, jeune colombienne et passionnée par la France arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 4 mois et elle attend une famille avec impatience !

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !**

# LES ASSOCIATIONS

## L'ARBRE DE VIE

ARBRE DE VIE prépare sa fête du « moringa » qui se déroulera les 12 et 13 mai à la salle polyvalente. Déjà au programme : des conférences et films sur les actions menées contre la malnutrition avec le moringa, des témoignages d'autres associations, de la musique, des histoires, une « fête des salades » et des surprises pour tous les âges... (entrée libre pour toutes les activités)

=.-.-.-.=

Bientôt un JARDIN PARTAGÉ pour le plaisir en plein cœur de Cravant. « Préparer la terre, semer, planter, jardiner, regarder pousser, récolter, goûter, cuisiner... » c'est le programme auquel vous pouvez participer dès cette année sans passer le diplôme de « lamainverte » !

Pour connaître la date de la première réunion ou en savoir un peu plus dès maintenant :  
Arbre de Vie au 03 86 42 29 97 ou 06 60 28 32 25.



Jérôme FRANCK

## CHORALE MELISMES

Bien que beaucoup moins nombreux qu'il y a quelques années, les Choristes de Melismes poursuivent leur bonhomme de chemin.

Le samedi 14 avril, ils se sont retrouvés sous le chapiteau de Lac Sauvain avec le Chœur d'hommes de l'Auxerrois et la chorale d'Arcy.

Les 35 choristes du chœur d'Hommes ont ouvert le bal avec de superbes chants basques et russes. Les deux chorales ARCY LA DORÉ et MELISMES ont suivi séparément puis ensemble.

Les quelques 70 choristes se sont retrouvés sur scène pour clore la soirée avec un chant espagnol.

Nous retrouverons, en principe, notre public cravantais le 21 juin pour la fête de la musique. Les lieux et heures vous seront communiqués ultérieurement.

A bientôt.

Renée Laterrère

---

---

## CLUB DES AMIS DE CRAVANT

---

---

L'Assemblée générale a eu lieu le 23 février. Une trentaine de Cravantais étaient présents : pas de changement au bureau. Nous avons terminé la soirée par un vin d'honneur et des crêpes.

Le 17 mars c'étaient les 32 ans du Club que nous avons fêté avec notre traiteur habituel. Le 12 avril raclette et le 10 mai un repas à l'école hôtelière est prévu : inscriptions fin avril.

Le 14 juin nous irons chez Fatima et Abder (les saveurs orientales) pour déguster un tajine.

Chaque jeudi nous nous retrouvons pour jouer aux cartes, triominos et coutures.

A bientôt pour ceux ou celles qui voudraient nous rejoindre.

*La présidente : Sylviane PISSIS*

---

---

### CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

---

---



4 de nos pompiers ont suivi pendant 4 week end une Formation Initiale Aptitude (FIA) et ont tous été reçus avec les félicitations du Jury.

Romain Gueux s'est classé 1<sup>er</sup> sur les 16 pompiers des différentes casernes ainsi que son frère Wilfried pour avoir été le plus jeune de la session. Félicitons également Maxime Pelini et Claude Plessis pour son dynamisme. Rappelons que ce résultat enrichi notre CPI.

Le Chef de corps : Bruno GUEUX

---

---

### AVENTURE SOLIDAIRE

---

---

#### « ENVOI D'UN CONTAINER HUMANITAIRE »

Départ: Cravant Arrivée: Niamey (capitale du Niger)  
Via: Le Havre puis le Togo, le Burkina Faso et enfin le Niger  
QUELLE AVENTURE !!!

Pendant 1 an, nous avons récolté du matériel afin de répondre à des besoins exprimés par les femmes du village avec lequel nous sommes en relation

Depuis 2 ans, après des appels dans toute l'Yonne (radio, presse, et même France Inter) beaucoup de gens ont répondu présents. La « récolte » a été très abondante.

Elle s'est entassée dans nos caves, greniers, garages et parfois couloirs et salons.

Bref 32 m<sup>3</sup> : des machines à coudre, du petit matériel de couture, des outils de jardinage, des manuels et fournitures scolaires, des jeux, des ordinateurs, des tableaux noirs, des chaises ... et la moto pompe des pompiers de Cravant datant de 1936 ! Tout est en état de marche.

Il a été facile de récupérer : les icaunais ont été généreux. Mais il a fallu se mobiliser afin de financer le passage sur le bateau. Différentes actions ont été menées. Enfin, en mars 2012, la somme a été réunie. Le samedi 7 avril, avec les bénévoles et la précieuse aide des pompiers, nous avons rempli le container déposé la veille à la Tour Moquée.

Le 18 avril, le bateau prend le large. Fin mai le chargement devrait arriver à Niamey.

Un grand merci à toutes les personnes qui nous ont aidées (les finances, le moral, les compétences, les muscles ! , les connaissances, le savoir):

Fabien, Bruno, Renée, Paule, Claudine, Pablo, Alexandre, Jenny, Marvin, Kevin, Sophie, Cécile, Mallorie, Théo, Christine, Thierry, Dominique, Edmundo, Goulou, Jean-Pierre, Yannick, Jacques, Michel, David, Muriel, Jean-Marc, Patrice, Salif, Gisèle, Denis, Jeanine.....

Et...mille excuses pour ceux que j'oublie

**Ce fut une grande chaîne de solidarité.**



## LE FSE

**Mercredi 1<sup>er</sup> février**, le cycle abécédaire et jeux de lettres s'est poursuivi à la bibliothèque. Une dizaine d'enfants a participé à l'atelier animé par Anne Cosson autour du peintre néerlandais Piet Mondrian. Ils ont réalisé un triptyque de lettres dans les tons bleu, rouge et jaune formant le nom du peintre ainsi qu'un petit format qu'ils ont pu emporter à la maison. **Le mercredi 11 avril**, Anne a animé un nouvel atelier autour des hiéroglyphes.

Les enfants ont découverts comment écrire leur prénom dans l'alphabet égyptien. Ils ont réalisés différents cartouches représentant les divinités qui sont exposées à la bibliothèque.

Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les enfants dans la limite des places disponibles. Le dernier atelier de la saison aura lieu le **mercredi 13 juin** et sera autour des alphabets perses et chinois.

Cette année, l'école travaille sur un projet autour du cirque. Pour s'y associer la bibliothèque organise un **concours de dessin sur le thème du cirque** entre le mercredi 18 avril et le mercredi 9 mai. L'inscription est gratuite et se fera à la bibliothèque. Différents lots seront à gagner. Notre dessin préféré servira d'affiche à l'exposition sur le cirque qui sera visible à la bibliothèque entre le mercredi 23 mai et le lundi 25 juin. Cette exposition nous est prêtée par la bibliothèque départementale de l'Yonne.

**Un atelier couture** pour adulte a eu lieu samedi 17 mars à la salle du Gué d'Arbaut dans le cadre des loisirs créatifs pour adultes. Les stagiaires ont réalisé un joli sac à main en tissu dans une ambiance sympathique et décontractée. Une initiation à la couture réussie pour les novices et un agréable moment pour toutes.

Pour 10 € chaque participante est repartie avec son sac terminé sur l'épaule !

Un autre atelier s'est déroulé **samedi 21 avril** à la bibliothèque autour de l'apprentissage des techniques d'encadrements. Un après-midi ludique qui a permis aux participantes de savoir comment encadrer leurs plus belles photos ou créations.

Deux nouvelles dates sont à retenir pour les ateliers loisirs créatifs : le **samedi 12 mai** pour un atelier perles où une spécialiste des perles apprendra aux participants à créer un magnifique bracelet. Et le **samedi 23 juin** un atelier cartonnage sera proposé afin de réaliser un porte carte de sac. Les tarifs sont compris entre 10 et 15€ la séance, fournitures comprises. Les inscriptions sont à prendre à la bibliothèque au 03.86.42.54.20 ou auprès de Yveline Maison au 03.86.42.23.50.

\* \* \* \* \*

La première représentation des Points de Suspension, la troupe de théâtre du FSE, s'est déroulée samedi 31 mars à la salle polyvalente. La troupe des jeunes a proposé une libre adaptation du petit chaperon rouge, sous l'égide de Sandrine Merlier tandis que les adultes ont proposés deux pièces inédites de Colette Bourdais. La salle comble et les tonnerres d'applaudissements ont couronnés de succès cette soirée. La troupe rejoue son spectacle à la salle du Gué d'Arbaut le samedi 9 juin.

Pour les passionnés vous pouvez retrouver la troupe adulte le 5 mai à Chevannes, le 11 mai à Champs sur Yonne, la pièce « les voisins » sera jouée au festival de théâtre de Coulanges sur Yonne le 31 mai et enfin le 2 juin à l'Isle sur Serein.

La troupe a besoin d'hommes pour la saison prochaine. Messieurs, nous vous attendons nombreux !

\* \* \* \* \*



**Echecs** : Le club de Cravant a, pour la première fois cette année, engagé une équipe en Régionale 2.

C'est la première division du championnat de la ligue de Bourgogne. Les matchs se déroulent par équipe de 4. La cadence est de 2 heures par personne. Chaque joueur a une place définie dans l'équipe: 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> échiquier par ordre décroissant de force. Cette année, l'équipe a remporté la coupe en catégorie Excellence ! Toutes nos félicitations....

\* \* \* \* \*

**La ludothèque** organise sa dernière après-midi jeux de la saison 2011-2012 samedi 5 mai au bar-brasserie O'jouvence de Cravant. L'entrée est ouverte à tous, petits et grands de 15h à 19h. Et à nouveau cette année, l'équipe de la ludothèque participe à la Fête mondiale du JEU, **samedi 2 juin** avec une journée dédiée aux jeux en tous genres: jeux géants, jeux en bois et jeux de société pour les petits comme pour les grands. Gratuit et ouvert à tous de 10h à 18h à la salle polyvalente. Jean-François et Solange Silvan accompagnés de Marie-Christel Alonso, organisent également une journée « fête du jeu » pour les élèves de Cravant le vendredi 1<sup>er</sup> juin : Ecole maternelle le matin et école élémentaire l'après-midi pour un rendez-vous festif.



**Samedi 23 juin** : Réservez votre soirée afin d'assister au gala de danse de la section modern'jazz. Cette année vous allez voyager au pays des mille et une nuits afin de suivre les fantastiques aventures d'Aladdin. Une soirée merveilleuse en perspective. Rendez-vous à 20h30 à la salle polyvalente.

## A LIRE A LA BIBLIOTHEQUE ...



**Le célèbre conte des frères Grimm illustré en BD** pour les tout petits ! Les enfants de 2 à 6 ans prendront un plaisir fou à découvrir ce conte mythique dans une version illustrée et sans texte.

### **Les sœurs, tome 6 : Un nanour de sœur** **De William Maury et Christophe Cazenove**

Marine n'avait jamais pensé que ce serait si compliqué d'être la petite sœur de Wendy ... Pas pour ce qui est de lui jouer des tours, ça elle y arrive très bien chaque jour. Lui casser les pieds, l'espionner et la faire tourner en bourrique, elle maîtrise aussi.



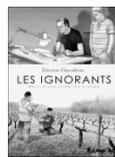
### **Schtroumpf les bains de Peyo**

Après 51 ans de bons et loyaux services, le Schtroumpf Bricoleur commence à en avoir plein le schtroumpf d'être le schtroumpf à tout faire du village ! Et le voilà qui part se reschtroumpfer quelques jours au bord du lac...



### **MAGELLAN, jusqu'au bout du monde** **de Christian Clot, Thomas Verguet et Bastien Orenge**

Magellan, seul contre tous, sait qu'il devra aller jusqu'au sacrifice ultime pour que son rêve se réalise et que jamais son nom ne soit oublié...



### **Les ignorants d'Etienne Davodeau**

Quand un auteur de BD et un vigneron décident de partager leurs passions en plus d'une belle amitié, cela donne un album unique en son genre.



**Black Crow de Jean-Yves Delitte**  
Nouvelle Ecosse, décembre 1775. En pleine guerre d'indépendance américaine, un homme se glisse habilement entre les lignes anglaises.



A la bibliothèque, venez également (re-)découvrir notre fonds de romans de Fantasy et de Fantastique : La saga du « Grimoire au rubis » de Béatrice Bottet, la trilogie d'Eragorn de Christopher Paolini, les quatre tomes de « Twilight » de Stephenie Meyer, la trilogie des dragons de Jean-Luc Bizien, les « Chroniques de la Tour » de Laura Gallego Garcia, les « Beautiful dead » de Eden Maguire, la fameuse saga de « l'Assassin royal » de Robin Hobb, l'inévitable Harry Potter de J.K.Rowling, l'excellente trilogie de Philippe Pullman « A la croisée des mondes » et bien d'autres encore !

## LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative vous rappelle ses prochaines animations:

**Le dimanche 24 juin : le Méchoui**

Les cartes adhérents sont dès à présent en vente dans notre local rue d'Orléans.



*Le bureau du Syndicat d'Initiative*

## COUP DE GUEULE

Encore une fois contre les propriétaires de chiens qui ne se donnent même pas la peine de ramasser la crotte de leurs animaux.

Voilà ci-dessous une photo prise par Alain et José Corvisier des « cadeaux » laissés au bout de leur impasse, l'Impasse de la Poterne, par un ou plusieurs chiens. Ce ne sont pas les animaux qui sont responsables mais bien les propriétaires





# VOYAGE DANS LE TEMPS

## DICTONS ET PROVERBES ANCIENS (avril à juin)

### AVRIL

- Pluie de St Hugues (1<sup>ER</sup> avril) à Ste Sophie (30 avril) remplit granges et fournils
- Le 3 avril le coucou chante mort ou vif
- Vent des rameaux ne change pas de sitôt
- En avril la pluie du matin réjouit le pèlerin
- En avril, si la gelée vient, elle apporte pain et vin
- En avril, tout oiseau fait son nid excepté la caille et la perdrix
- Pâques pluvieux, blé graineux
- Avril froid et pluvieux, les moissons s'en portent que mieux
- Quand le raisin naît en avril, il faut préparer son baril
- Quand il pleut le jour de la St Georges (le 23 avril), sur cent cerises, on en a quatorze
- En avril quand lilas il y a, blé il y a.



### MAI

- Au premier jour de mai, blanche gelée tue les fruits de l'année.
- A la St Boris (2 mai), mai fait ou défait.
- Quand il pleut à la St Philippe (20 mai), point besoin de fût de barrique.
- A la Ste Gisèle (7 mai), prend garde s'il gèle.
- Avril pluvieux et mai venteux, annoncent un fécond et gracieux
- Brouillard de mai, chaleur de juin mènent la moisson à point
- Si le dicton est vrai, méchante femme s'épouse en mai
- Mai sans roses rend l'âme morose
- A la St Didier (23 mai), soleil orgueilleux nous annonce un été joyeux
- Soleil de St Germain (28 mai) nous promet du bon vin

### JUIN

- S'il tonne au mois de juin, année de paille et de foin
- Le temps qu'il fait le 3 sera le temps du mois
- En beau juin, toute mauvaise herbe donne du foin
- Quand il pleut à la St Médard (8 juin), il pleut 40 jours plus tard
- Pluie de juin ruine le moulin
- Juin froid et pluvieux, tout l'an sera grincheux
- Beau temps en juin, abondance de grain
- Un pré est vaurien quand en juin il ne donne rien
- En juin, quand la cerise périt, tout s'ensuit
- Quand l'hirondelle rase le sol, ne sortez pas les parasols
- St Pierre et St Paul (29 juin) pluvieux, est pour trente jours dangereux.

# VOUS AVEZ LA PAROLE

**Colette BECHET souhaite un droit de réponse à la délibération du conseil municipal du 28 octobre 2011 au sujet du mur d'enceinte du Donjon.**

Extrait de la réunion du conseil municipal

## **DONJON : DEGRADATION DU MUR D'ENCEINTE LE LONG DES PROMENADES**

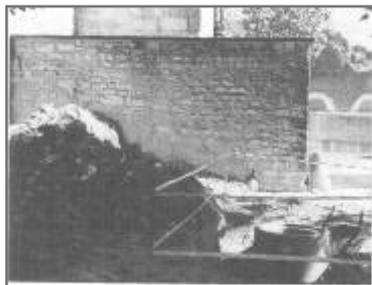
Le Maire signale que le mur d'enceinte du Donjon, situé le long des promenades Saint Jean, est particulièrement dégradé. La propriétaire demande l'intervention de la commune.

Avant de prendre une décision, il est toutefois nécessaire de s'assurer de l'origine de propriété de ce mur et de chiffrer le coût des travaux de sauvegarde.

Le Maire rappelle que la commune ne peut intervenir et prétendre à l'octroi de subventions que si elle est propriétaire du bien concerné.

La propriétaire présente dans la salle souhaite réfléchir à l'opportunité de céder à la commune la moitié de son mur dans le sens de l'épaisseur.

Depuis Madame Béchet a réfléchi mais l'incompréhension demeure puisque la municipalité et Madame Béchet ne parlent pas du même mur. La commune parle du mur le long des Promenades Saint Jean et Madame Béchet parle du mur qui se trouve place du Donjon. Elle a donc fait parvenir au conseil municipal la lettre ci-dessous accompagnée des photos, qu'elle nous demande de publier.



Colette BECHET  
Le Donjon – 89460 CRAVANT

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs le Conseillers,

Je suis très surprise de lire le compte rendu de votre réunion du conseil municipal du 28/10/2011. Vous n'avez pas montré à vos conseillers municipaux le dossier exact de ces dégradations occasionnées par les tranchées creusées à plus de 1,50 m, le long du mur du Donjon « classé monument historique » suite aux travaux d'assainissement de la commune.

1° Vous auriez dû Monsieur le Maire demander un projet de mise en sécurité pour respecter et éviter l'effondrement de ce mur

2° Avec l'autorisation par la DRAC pour travaux sollicités par la commune - Code du patrimoine article L 6227.

Par conséquent il n'est pas question de céder la moitié du mur à la commune ; votre explication est hors sujet et je demande réparation car il y a eu mauvaise surveillance dans le remblayage et négligence de la commune, car ces faits ont été signalés depuis de nombreuses années et rien n'a été fait en ce sens.

Je considère que la commune est entièrement responsable de ces dégradations qui découlent des travaux d'assainissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs le Conseillers, mes salutations distinguées.

\*\*\*\*\*

### **DROIT DE RÉPONSE DU MAIRE**

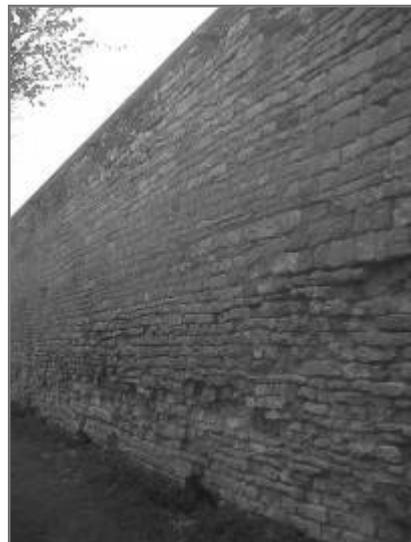
1. Le 16 juin 2009, j'ai transmis votre réclamation à l'entreprise en charge des travaux d'assainissement, responsable d'après votre courrier du 30 mai 2009 des dégradations causées à la partie basse de l'enceinte du Donjon.

Par lettre du 24 juin 2009, la société EUROVIA a rejeté toute responsabilité, invoquant le fait que les travaux avaient été réalisés en 1996 et que la garantie décennale ne s'appliquait plus.



2. Suite à votre demande du 23 juillet 2011, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 octobre 2011, a pris conscience de l'intérêt architectural que représente le mur d'enceinte haut vous appartenant.

En conséquence, afin de sauvegarder ce dernier vestige des fortifications du village, j'envisage de demander au Conseil Municipal de prendre un arrêté de péril non imminent et de vous inviter à exécuter les travaux de sauvegarde ; il n'y a pas lieu de faire un amalgame avec les malfaçons que vous invoquez à propos de la partie basse de votre enceinte.



Loin de toute polémique, cela fait du bien de se ressourcer en lisant ce joli poème que Renée LATERRERE nous a demandé de publier en hommage à notre ru d'Arbaut.

### LE PETIT RU

*Son eau claire bondit, jaillit sur les cailloux  
Lavée, frottée, blanchie par d'incessants voyages.*

*Elle lèche la rive, balaie en gestes doux  
L'herbe folle qu'elle frôle aux silencieux passages.*

*Jadis, le petit ru frissonnait paraît-il  
D'écrevisses vivaces, de truites argentées  
Qui faisaient le bonheur des promeneurs tranquilles.  
Des pêcheurs attentifs à leurs lignes jetées.*

*La nature est curieuse qui tout à coup efface  
Le clapotis chantant de cette eau vagabonde.  
Le ruisseau disparaît, ne laissant qu'une trace  
Au milieu de son lit de ce que fut notre onde.*

*Attendons le retour de la pluie bienfaitrice  
Qui fera de nouveau ronronner le doux flot.  
Les saisons capricieuses, leur œuvre salvatrice  
Feront chanter les eaux en un doux vibrato.*



## DERNIERES MINUTES

### LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

A louer centre bourg appartement T3, 65 m<sup>2</sup>, chauffage au gaz. Loyer : 450 €.

Renseignements à la Mairie au 03 86 12 23 34



### RESPECTEZ VOS VOISINS

Les beaux jours arrivent enfin et avec eux les travaux de jardinage. Voici un rappel des horaires pendant lesquels nous pouvons utiliser les outils bruyants comme débroussailleuses, tondeuses et autres :

- Jours ouvrables 8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h 30
- Samedi 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- Dimanches et jours fériés 10 h à 12 h

Merci de les respecter pour éviter de gêner nos voisins et permettre à chacun de profiter du calme de la campagne.

### VERRES DU BEFFROI

Il reste des verres à l'effigie du Beffroi en vente à la mairie.  
Les prix sont les suivants :

- 3 € à l'unité

15 € les 6

Des photos de l'intérieur de la tour et du mécanisme de l'horloge sont également à votre disposition au prix de 0,50 € l'une.

Les sommes seront reversées à la Fondation du patrimoine qui gère les actions menées par la commune en faveur de la réhabilitation du Beffroi.



## L'AGENDA DE VOS 3 PROCHAINS MOIS

DATES	HEURES	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
MAI				
Mardi 1 <sup>er</sup>	A partir de 7 h	Vide-Grenier	Amicale des pompiers	Village
Samedi 5	15 h – 19 h	Après midi « jeux »	Ludothèque	Bar « O Jouvencé
Dimanche 6	De 8 h à 18 h	2 <sup>ème</sup> tour des élections présidentielles		Salle polyvalente
Lundi 7	14 h 30 – 17 h	Ouverture du vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Mardi 8	10 h 45	Commémoration de la Victoire de 1945	Municipalité	Monument aux morts
Jeudi 10	12 h	Repas à l'école hôtelière	Club des amis de Cravant	Lycée Vauban – Auxerre
Samedi 12	11 h	Inauguration du lavoir de Cheully	Municipalité	Lavoir de Cheully
Samedi 12 et dimanche 13	Toute la journée	Fête du « Moringa »	Arbre de vie	Salle polyvalente
Samedi 12	14 h	Atelier « perles » (15 €)	Bibliothèque	Bibliothèque
Du 23 mai au 25 juin	Heures d'ouverture de la bibliothèque	Exposition « cirque »	Bibliothèque	Bibliothèque
JUN				
Samedi 2	10 h – 18 h	Fête du jeu	Ludothèque	Salle polyvalente
Lundi 4	14 h 30	Ouverture vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Vendredi 8		Spectacle de cirque	Enfants des écoles	Chapiteau
Samedi 9	20 h 30	Théâtre	Les points de suspension	Salle du Gué d'Arbaut
Dimanche 10	Toute la journée	Poursuite sur terre	A3C	Terrain de buggy
Mercredi 13	14 h	Atelier artistique pour les enfants	Bibliothèque	Bibliothèque
Jeudi 14	12 h	Repas « oriental »	Club des amis	Chez Fatima et Abder
Vendredi 21	19 h	Concert	Chorale Melismes	(à préciser)
Samedi 23	14 h	Atelier « cartonnage » (10 €)	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 23	20 h 30	Gala de danse	Modern'jazz	Salle polyvalente
Dimanche 24	12 h 30	Méchoui	Syndicat d'initiative	Zone sportive
Samedi 30	14 h – 18 h	Kermesse de l'école	Ecoles	Cour de l'école
JUILLET				
Samedi 7	17 h 30 – 24 h	Fête patronale	Cravant en fête	Zone sportive
Dimanche 8	12 h – 18 h	Fête patronale	Cravant en fête	Port
Vendredi 13	19 h 22 h 30 23 h	Omelette géante Retraite aux flambeaux Bal	Municipalité	Zone sportive
Samedi 14	15 h	Jeux pour les enfants	Municipalité	Promenades St Jean

Le prochain « écho de la commune » est prévu fin juillet. D'ici là nous attendons vos articles ou suggestions. Pour cela, utilisez l'imprimé qui se trouve glissé dans ce numéro.

*L'équipe de rédaction*